



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 2/2022

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet :

Demande de crédit pour le bâtiment de Derrière la Tour à Payerne pour les projets suivants :

- **La création d'une salle de dégagement,**
- **La création d'un espace pour l'administration de l'ASIPE,**
- **La création d'une place de jeux.**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu de l'article 14 al.1 ch. 5 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet une demande de crédit pour trois objets en lien avec les infrastructures scolaires de l'ASIPE.

1. Préambule

L'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs a été créée le 1^{er} janvier 2001. Durant de nombreuses années, cette dernière n'avait aucun personnel professionnel et c'est le Comité de direction (CoDir) qui était en charge des affaires courantes en plus de ses responsabilités politiques au sens de la Loi sur les communes.

Deux collaborateurs ont été engagés courant 2014 en qualité de patrouilleurs scolaires à Payerne et ensuite à Grandcour. C'est en 2015 qu'un directeur a été engagé et que le nombre de personnel a commencé à prendre de l'ampleur avec l'ouverture des structures parascolaires (UAPE). A la fin janvier 2022, l'ASIPE compte 39 personnes qui y travaillent, effectuent un apprentissage ou stage de longue durée.

Avec cette croissance en peu de temps, l'administration de l'ASIPE a dû s'organiser en matière de prestations qu'elle doit délivrer dans les mêmes locaux (au collège DLT à Payerne) depuis 2017. Avec la fin de la convention des tâches déléguées depuis le 1^{er} janvier 2021, la présence de parents, d'enseignants, d'élèves est quotidienne. Le CoDir avait prévu dans le budget 2022 la création d'un espace d'accueil, le montant a été supprimé sur demande la Commission de gestion (CoGes) afin d'établir un préavis sur ce projet.

A cela s'ajoute la création d'une salle de dégagement et de réunion, ainsi que le projet de place de jeux également supprimé du budget 2022 dans le dessein de l'inclure dans un préavis d'investissement.

2. Contexte et projets

2.1 Administration de l'ASIPE

L'administration de l'ASIPE est composée de cinq personnes comme suit :

- Un directeur à 100% ;
- Une directrice des UAPE à 60% ;
- Une boursière à 40% ;
- Une assistante de direction à 40% ;
- Une secrétaire à 20 %, 30% dès le 1^{er} mai 2022, dont 20% sous mandat de l'ASIEGE.

Ces collaboratrices et collaborateur se partagent actuellement quatre bureaux dans deux locaux différents au 1^{er} étage du collège DLT à Payerne. Une pièce avec une surface de 22 m² et une deuxième de 12.8 m². A côté, il y a également une salle de conférence utilisée pour les séances hebdomadaires des cadres des UAPE, les séances avec les apprentis, les séances du Comité de direction et selon les disponibilités, le personnel de l'établissement primaire de Payerne-Corcelles et environs l'utilise

également. Avec une équipe de 39 collaboratrices et collaborateurs, les prestations en ressources humaines ont pris l'ascenseur : déclaration de gain intermédiaire, déclaration d'accident ou maladie, entretien de qualification, etc. Pour la direction de l'ASIPE, la proximité avec le personnel est un élément important de la conduite et permet également de créer un lien de confiance grâce à la disponibilité. Depuis plusieurs années, les membres du CoDir en charge des transports scolaires doivent entendre des parents avec leurs enfants lors d'incivilités.



Photo 1 : vue sur la partie actuelle des locaux administratifs de l'ASIPE.

La direction des UAPE et son personnel doivent également mener à bien des entretiens durant lesquels sont annoncés aux parents le signalement aux autorités cantonales des cas de maltraitances. Quotidiennement, le personnel administratif de l'ASIPE reçoit des téléphones confidentiels alors qu'au même moment, il y a dans les bureaux, des parents, des élèves, des enseignants, des collaborateurs ou collaboratrices, etc.

Les conditions sur le respect de la confidentialité et de la protection des données ne sont plus là depuis trop longtemps, sans parler de la concentration au travail en étant systématiquement dérangé par l'arrivée de tiers.



Photo 2 : bureau devant être agrandi.

L'idée de la création d'un guichet d'accueil permet de mettre une limite physique entre les visiteurs et les places de travail. Le premier contact avec l'organisation, le temps et le confort d'attente, l'amabilité et l'empathie du personnel sont des éléments importants pour l'ASIPE, mais sont aussi des composantes essentielles dans l'évaluation du service public¹.

Grâce à cela plusieurs objectifs seront atteints :

- Respect de la confidentialité et de la protection des données ;
- Sécurité physique du personnel et accueil de qualité ;
- Amélioration des conditions d'hygiène tout particulièrement en période de pandémie ;
- Espace supplémentaire pour le stockage et l'archivage ;
- Mise en place de l'imprimante dans une zone commune de l'espace.

Par ces travaux, deux objectifs sont visés. Premièrement la création d'un guichet d'accueil avec la fermeture du bout du couloir donnant sur les bureaux. Il s'agira de créer une porte d'accès et un guichet avec une fermeture. Deuxièmement, l'augmentation de la surface du bureau le plus petit. En

¹ Martial Pasquier, *Communication des organisations publiques*, 2^{ème} édition, De Boeck, 2017, page 40.

effet, il est nécessaire de créer une place de travail supplémentaire afin d'avoir une place par personne à l'administratif. Dans le dessein de garantir une bonne coordination, il est nécessaire qu'au moins une fois par semaine tout le personnel administratif puisse travailler ensemble et avoir leur séance de direction. Avec la fin de la convention, tant pour l'ASIPE que pour l'ASIEGE, qui est prévue pour août 2022, ce sont deux collaboratrices qui vont se partager le travail. Il est donc indispensable qu'elles puissent se voir une fois par semaine.

Le Comité de direction et la direction de l'ASIPE souhaitent pouvoir offrir une place d'apprentissage au plus tôt dès août 2023. Grâce à ce troisième poste de travail et aux temps-partiels, il sera possible d'avoir une sixième personne dans les locaux.

L'impact de prendre quelques mètres carrés sur la salle des enseignants est estimé acceptable². En effet, les enseignants de DLT possèdent deux salles, une de 60m² pour leur pause, qui n'est pas impactée et une de travail, qui sera réduite de 65,5 m² à environ 52,5 m². Sachant que ces derniers ont aussi la possibilité de travailler en classe avant ou après l'école, le nombre de place de travail n'est donc pas péjoré.

Il a été envisagé de créer de nouveaux locaux dans un futur bâtiment, mais cette solution a été écartée pour différentes raisons. Tout d'abord, les besoins sont présents et il est difficile d'attendre plus longtemps, alors que le projet d'une nouvelle construction serait à l'horizon de 2026. Ensuite, la proximité avec l'Hôtel de Ville de la commune est un élément important pour les échanges et les différentes séances. De plus, DLT est bien localisé en raison de sa proximité avec la direction de l'établissement primaire de Payerne – Corcelles et environs, ainsi que celle du secondaire, sans parler de l'UAPE Croc' Bonheur qui se trouve en face.

2.2 Salle de dégagement et de réunion

Avec l'entrée en vigueur de l'école inclusive en août 2019³, ainsi que du Concept 360°, les besoins en infrastructures scolaires ont évolué à la hausse. En effet, pour tenir compte des besoins particuliers des élèves il peut y avoir plusieurs professionnels dans une même classe, et parfois de petits groupes



d'élèves sortent de la classe pour y recevoir un enseignement particulier.

La photo ci-contre illustre le manque de salles de dégagement dans le bâtiment de DLT, ce qui nécessite parfois des aménagements dans les corridors

ce qui n'est pas forcément propice à la concentration en raison des va-et-vient, notamment.

² Selon le règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires du 29 avril 2020, ce dernier concerne uniquement les nouvelles constructions. De plus, il n'y a pas de surface normées pour une telle salle selon la fiche technique de juillet 2021.

³ Le Concept 360 définit les principes et conditions d'une école à visée inclusive. Il fixe les responsabilités des établissements face aux besoins spécifiques de leurs élèves. Il détermine les conditions d'accès aux prestations de soutien et d'intégration scolaire, que celles-ci relèvent de la pédagogie régulière ou spécialisée, de l'encadrement socio-éducatif, du soutien linguistique aux élèves allophones issus de la migration ou des mesures de prévention et de protection de la santé en milieu scolaire. Source : DFJC

Le Comité de direction souhaite pouvoir offrir une salle de dégagement supplémentaire⁴, qui pourra aussi être utilisée comme salle de réunion selon les besoins des différents services qui travaillent au sein de DLT. Lorsque ce bâtiment a été construit en 2001, une zone cuisine a été aménagée, mais n'a jamais été utilisée du fait notamment que les besoins scolaires, avec l'entrée en vigueur de la LEO en 2013 et la création des UAPE, ne sont plus compatibles avec cette « simple » zone de pique-nique. Le projet consiste à supprimer le bloc cuisinette central et de fermer entre le bas des escaliers en direction



du pilier central et jusqu'à la paroi vitrée.

Cette nouvelle surface d'environ 35 m² sera équipée de mobilier scolaire, permettant également à des adultes de siéger. L'acquisition du mobilier sera prise sur le budget de fonctionnement de l'année 2022 et n'aura donc pas d'impact financier supplémentaire.

Photo 4 : vue sur la partie cuisine, prévue d'être transformée en salle de dégagement.

Une première étape des travaux (démontage) pourra avoir lieu durant la fin de l'année scolaire 2021-2022 et la partie plus bruyante, et surtout salissante, aura lieu durant les premières semaines de juillet, l'objectif étant bien entendu que cette nouvelle salle soit disponible et équipée pour la rentrée d'août 2022. L'ASIPE a demandé des offres, ce qui permet d'avoir une vision précise des coûts que cela va engendrer.

2.3 Place de jeux

Lorsque le bâtiment scolaire de DLT fut construit en 2001, les élèves enclassés ont été jusqu'en août 2015 des élèves du secondaire. Depuis, ce sont environ 540 élèves primaires âgés de 4 à 12 ans qui n'ont pas de zone de jeux au moment de la récréation notamment. Le Comité de direction a souhaité en 2020 installer une place de jeu. Le projet a été présenté à des enseignantes de DLT, ainsi qu'à la Commission des places de jeux de Payerne qui ont donné leur aval. Préalablement à la mise à l'enquête, le CoDir souhaitait inviter les voisins de DLT pour une présentation du projet, mais la pandémie du Covid en a décidé autrement.



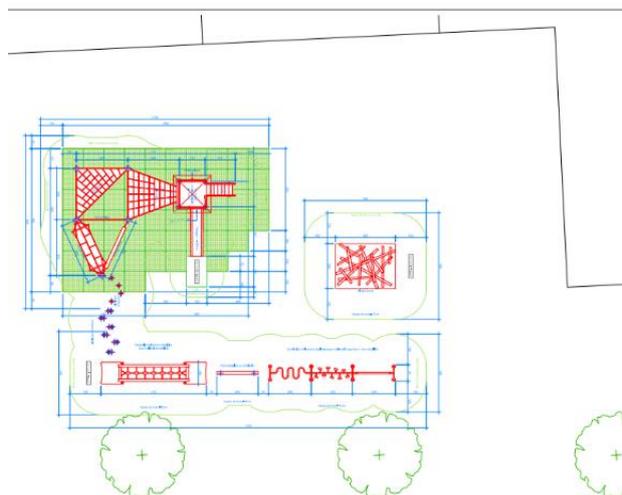
Photo 5 : zone prévue pour la place de jeu

Dès lors le Comité de direction souhaite aller de l'avant avec ce projet et pouvoir offrir à nos élèves et habitants une place de jeux, qui pourra aussi être utilisée par les enfants de notre UAPE Croc' Bonheur.

⁴ Actuellement, il y a une seule salle de dégagement et une salle de réseau pour 20 classes, alors que dans le bâtiment des Rammes, il y a trois salles de dégagement pour 16 classes.

Une offre a été demandée auprès du fournisseur des places de jeux payernois, la société Fuchs Thun SA, ce qui permettra d'uniformiser l'entretien. La pose des jeux et l'aménagement du sol seront effectués par une entreprise de la région, après un appel d'offre sur invitation.

L'emplacement choisi et qui convient au mieux, se situe entre les deux bâtiments de DLT et de la Passerelle, à proximité du cheminement piétonnier en face de l'arsenal.



3. Coûts et planification

Le financement de ces projets est prévu d'être fait au travers d'un crédit bancaire dans le cadre du plafond d'endettement de l'ASIPE.

Projets	Prestations	Coûts	Planification
Locaux administration ASIPE	Honoraires architectes	5'500 CHF	Avril à mai 2022
	Travaux et divers	30'000 CHF	Juin à juillet 2022
	Achat de mobilier	6'000 CHF	Août 2022
	Divers et imprévus (10%)	4'000 CHF	
	Total :	45'500 CHF	
Salle de dégagement & de réunion	Démontage et construction	23'000 CHF	Juin à juillet 2022
	Sanitaire, électricité et divers	2'000 CHF	
	Divers et imprévus (10%)	2'500 CHF	
	Total :	27'500 CHF	
Place de jeux	Achat des équipements	45'000 CHF	Septembre à octobre 2022
	Travaux et montage	38'600 CHF	
	Divers et imprévus (10%)	8'000 CHF	
	Total :	91'600 CHF	
Total de la demande de crédit pour le préavis 2-2022 :		<u>164'600 CHF</u>	

Le financement de ces trois projets sera fait via un emprunt aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'endettement de l'ASIPE. La durée d'amortissement est prévue sur 10 ans pour l'ensemble des projets.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 2/ 2022 du Comité de direction de l'ASIPE
Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- Article 1** d'approuver la création d'une zone pour l'administration de l'ASIPE pour un montant total de 45'500 CHF ;
- Article 2** d'approuver la création d'une salle de dégagement et de réunion pour un montant total de 27'500 CHF ;
- Article 3** d'approuver la création d'une place de jeux pour un montant total de 91'600 CHF ;
- Article 4** d'autoriser le Comité de direction à porter le montant total du préavis de 164'600 CHF au bilan et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 24 janvier 2022.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi